

|                                                                                   |                                                                                              |           |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
|  | <p>SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE</p> <p><b>POLITIQUE DE SECURITE ET ORGANISATION</b></p> | SGS-01-02 | Page 1    |
|                                                                                   |                                                                                              | Edit 01   |           |
|                                                                                   |                                                                                              | Rev.00    | Jan. 2014 |

## 1.2 POLITIQUE NON PUNITIVE DE COMPTE RENDU DE LA COMPAGNIE MAURITANIAN AIRLINES INTERNATIONAL

- ❖ La compagnie aérienne Mauritanian Airlines Internationale s'engage à appliquer les normes d'exploitation des vols correspondant aux standards internationaux les plus élevés. A cette fin, il est impératif que nous recevions des comptes rendus libres et francs de tous les incidents et événements susceptibles de compromettre la sécurité de nos opérations .Dès lors, il incombe à chaque membre du personnel de communiquer toute information qui puisse avoir une incidence sur l'intégrité de la sécurité des vols.
- ❖ La compagnie aérienne Mauritanian Airlines Internationale ne prendra aucune mesure disciplinaire à l'encontre de tout membre du personnel qui signale un incident ou un événement lié à la sécurité des vols. La présente politique ne s'applique pas aux informations que la compagnie reçoit d'une source autre que le membre du personnel ou qui concernent un acte illicite ou un mépris délibéré ou volontaire des règlements ou des procédures promulguées.
- ❖ La responsabilité première de la sécurité des vols incombe à l'encadrement mais la sécurité des vols est l'affaire de tout un chacun.
- ❖ Notre méthode de collecte, d'enregistrement et de diffusion des informations obtenues à partir des rapports de sécurité (ASR) a été élaborée de façon à protéger, dans les limites permises par la loi, l'identité de tout membre du personnel qui fournit des informations relatives à la sécurité des vols.
- ❖ Je prie instamment tout le personnel d'utiliser notre programme de sécurité des vols pour aider la compagnie Mauritanian Airlines Internationale à atteindre le niveau le plus élevé en matière de sécurité dans nos activités aéronautiques.

LE DIRECTEUR GENERAL  
Hassena Ould ELY

